

## CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

### Camp de jour, natation et Opti-forme

#### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

Le Service de la culture et des loisirs de la Ville de Baie-Comeau se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute activité sous sa responsabilité dans le cas où le nombre minimum de participants requis ne serait pas atteint ou pour toute autre raison hors de son contrôle. Dans l'éventualité où la ville devrait annuler une activité pour ces raisons, l'ensemble des participants inscrits obtiendraient un remboursement complet ou partiel, calculé au prorata du temps non utilisé, dépendamment du moment de l'annulation.

**Outre le paragraphe précédent, aucun remboursement ne sera effectué, sauf dans les cas suivants :**

#### **A. DÉSISTEMENT**

Un remboursement sera fait seulement si l'annulation est demandée **AVANT** la première journée de l'activité.

#### **B. RAISON MÉDICALE**

Toute demande de remboursement pour raison médicale devra être soumise au responsable de l'activité, accompagnée du certificat médical signé par un médecin. Le remboursement sera calculé au prorata du temps non utilisé, selon la date inscrite sur le certificat médical.

#### **C. EXPULSION**

Un remboursement sera fait si un participant est expulsé d'une activité suite à une situation justifiant cette expulsion. Il sera calculé au prorata du temps non utilisé, selon la date d'expulsion.

#### **CONDITIONS SPÉCIFIQUES**

En plus des conditions générales mentionnées ci-haut, des conditions spécifiques pourraient s'appliquer.

#### **FERMETURE DU BÂTIMENT HORS DU CONTRÔLE DE LA VILLE / TEMPÊTE / BRIS D'ÉQUIPEMENT / ACCIDENT VOMITIF OU FÉCAL (natation seulement)**

Les cours annulés pour les motifs mentionnés ci-dessus seront repris **UNIQUEMENT** si le calendrier le permet. Advenant le cas où ces cours ne peuvent être repris, **AUCUN REMBOURSEMENT** ne sera effectué.